

demie sont pratiquement semblables aux quatre dernières colonnes des observations du député consignées au compte rendu d'hier. Il y a une différence. Le député s'en est tenu à des généralités. Il a parlé d'argent serré, d'immigration, d'immeubles d'appartements, d'enfilades de luxe et d'autres choses en termes généraux, mais il n'a pas mentionné de faits ou de chiffres à l'appui de ces considérations générales.

Le député a signalé certains points au sujet de l'immigration. Voilà la différence. Il a déclaré que l'emploi s'était accru de façon soutenue au Canada au cours des cinq dernières années et que nous devrions accueillir un plus grand nombre d'immigrants. Je conviens entièrement avec lui que nous avons besoin d'un plus grand nombre d'immigrants et que nous devrions nous presser de les accueillir. Je suis fier d'ajouter que c'est en partie le rôle que j'ai joué, soit de leur faciliter l'accès au pays. Les chiffres de l'immigration pour les neuf dernières années attestent ce que je viens de dire.

En 1958, première année complète où l'opposition officielle était au pouvoir, le nombre global des immigrants admis au Canada s'élevait à 124,851. En 1959, ce chiffre a baissé à 106,928. En 1960 il a baissé encore à 104,111. En 1961 il atteignait seulement 71,689, en 1962 il était légèrement supérieur mais ne s'établissait qu'à 74,586. En 1963, première année où notre gouvernement a pris le pouvoir, et nous n'avons été au pouvoir que pendant les deux tiers de cette année-là, l'immigration est passée de 74,000 en 1962 à 93,151 en 1963, de 112,606 en 1964 à 146,758 l'année où je suis devenu ministre, c'est-à-dire plus du double que les deux années précédentes, alors que le député de Northumberland faisait partie de l'ancien gouvernement.

Je le dis avec plaisir, à la suite des changements apportés à la politique d'immigration des deux dernières années, on entrevoit un chiffre encore plus élevé, avec une arrivée de 20,000 à 30,000 immigrants supplémentaires au Canada en 1966; nombre d'entre eux possèdent une spécialité et d'autres ont une échine solide et des aptitudes qui en feront d'utiles citoyens de notre pays.

J'ai dit avoir eu du mal à suivre les observations du député, mais je me dois également de relever ce qu'il a dit à propos de l'immigration. Vu les propos du motionnaire et aussi des autres orateurs hier et aujourd'hui, il conviendrait peut-être que j'aborde brièvement certains aspects du problème du logement.

La plupart des orateurs ont été portés à écarter et à oublier les véritables faits de cette période pénible que traverse la construction domiciliaire. J'espère sincèrement que

quelques considérations franches sur une question d'une telle portée nationale, économique et sociale peuvent nous aider à avoir une meilleure vue d'ensemble de la situation. Ce n'est, naturellement, un secret pour personne que nous tous ici à la Chambre avons reçu un énorme amas de télégrammes, de lettres et d'autres communications d'organismes et de particuliers. Le député de Villeneuve (M. Caouette) vient d'en lire deux ou trois. Nous avons reçu cette correspondance au cours des dernières semaines. Tous ces gens qui communiquent ainsi avec nous le font surtout en vue de s'assurer que les ministres et les autres membres du Parlement se rendent compte des difficultés à obtenir les fonds hypothécaires nécessaires en 1966 pour la construction de logements.

• (5.20 p.m.)

Cette correspondance explique sans doute en grande partie la motion que nous débattons en ce moment. Mais il est certain que ces gens écrivent aussi pour inciter le gouvernement à trouver une solution au problème—qu'ils essaient d'en rejeter la responsabilité sur le gouvernement. Je regrette beaucoup que le député de Northumberland et le député de Victoria-Carleton (M. Fleming) soient absents, car ils se sont tous deux présentés comme des amis de la libre entreprise. De fait, nous avons entendu le député de Victoria-Carleton s'en vanter cet après-midi. Il n'y a aucune raison pour laquelle il devrait s'excuser de croire fermement en l'entreprise libre. Je suis un de ceux-là. Mais je demanderais aux députés de ne jamais oublier que ce sont les institutions privées de prêts en ce pays qui ont librement contribué à un tel état de choses qui est aussi directement attribuable à la grande prospérité dont nous jouissons présentement. A ce propos, je voudrais faire quelques brefs commentaires. Les observations faites par le député de Villeneuve il y a tout juste quelques instants m'y incitent. Il a parlé de lettres qui avaient été envoyées et auxquelles personne n'avait répondu. Je voudrais assurer à la Chambre que j'ai probablement reçu à ce sujet plus de lettres que n'importe quel député, mais que toutes celles qui avaient trait à l'habitation, et qui sont arrivées à mon bureau avant les 48 dernières heures, ont reçu une prompt réponse. (*Applaudissements*)

Cette présomption selon laquelle la Société centrale d'hypothèques et de logement ou le gouvernement chercherait à éviter les questions—ou craindrait d'y répondre ne se fonde pas sur les faits et mes dossiers le prouvent. A cet égard, il serait peut-être bon que je lise une lettre que j'ai adressée au